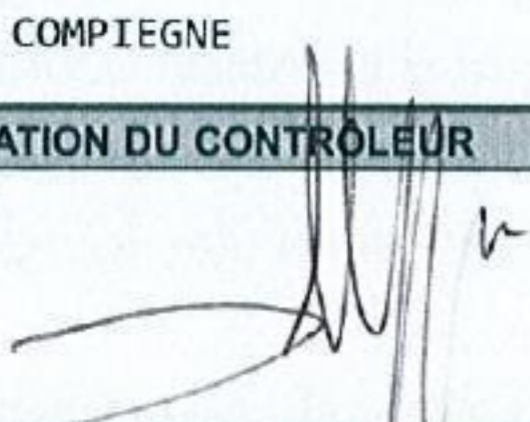




N°d'imprimé : ZB03171474

PROCÈS-VERBAL DE CONTRÔLE TECHNIQUE

NATURE DU CONTRÔLE Contrôle technique périodique	(3) DATE DU CONTRÔLE 12/03/2026	N° DU PROCÈS-VERBAL 26001247
(7) RÉSULTAT DU CONTRÔLE Défavorable pour défaillances majeures	(6) DÉFAILLANCES ET NIVEAUX DE GRAVITÉ	
(8) LIMITE DE VALIDITÉ DU CONTRÔLE RÉALISÉ 11/04/2026	DÉFAILLANCES MAJEURES : 4.1.1.b.2. ÉTAT ET FONCTIONNEMENT (PHARES) : Système de projection (réflecteur et glace) fortement défectueux ou manquant (Avant Gauche) 4.1.2.a.2. ORIENTATION (FEUX DE CROISEMENT) : L'orientation d'un feu de croisement n'est pas dans les limites prescrites par les exigences (Avant Gauche, Avant Droite)	
NATURE DU PROCHAIN CONTRÔLE Contre-visite	DÉFAILLANCES MINEURES : 3.3.1.b.1. MIROIRS OU DISPOSITIFS RÉTROVISEURS : Miroir ou dispositif légèrement endommagé ou mal fixé (Droite) 4.5.2.a.1. RÉGLAGE (FEUX DE BROUILLARD AVANT) : Mauvaise orientation horizontale d'un feu de brouillard avant (Gauche) 5.2.3.e.1. PNEUMATIQUES : Usure anormale (Essieu 2) 5.2.3.f.1. PNEUMATIQUES : Frottement ou risque de frottement du pneu contre d'autres éléments (dispositifs antiprojections souples) (Essieu 1 Droite) 6.1.1.c.1. ÉTAT GÉNÉRAL DU CHÂSSIS : Corrosion (Essieu 3 Essieu 4 Arrière, Avant Arrière Droite Gauche Milieu Latéral) 6.2.5.a.1. SIÈGE CONDUCTEUR : Siège défectueux 6.2.10.a.1. GARDE-BOUE, DISPOSITIFS ANTIPROJECTIONS : Détériorés ou mal fixés (Essieu 1 Droite)	
IDENTIFICATION DU CENTRE DE CONTRÔLE N° D'AGRÈMENT : 5060Z075 (9) RAISON SOCIALE : CESAMAX (3) COORDONNÉES : 2 RUE JACQUES DE VAUCANSON ZAC MERCIERE ZONE 2 60200 COMPIEGNE		
(9) IDENTIFICATION DU CONTRÔLEUR N° D'AGRÈMENT : 060Z7011 SIGNATURE : 		
IDENTIFICATION DU VÉHICULE (2) Immatriculation et pays Date d'immatriculation Date de 1 ^{ère} mise en circulation EQ-725-PS (F) 13/01/2022 20/03/2006 Marque Genre Carrosserie D.A.F. VASP VOIRIE (1) N° dans la série du type (VIN) (5) Catégorie internationale XLRAD85XC0E698075 N3 Type/CNIT Énergie AD867CN257 GO Document(s) présenté(s) Certificat d'immatriculation		
(4) KILOMÉTRAGE RELEVÉ 435357		
INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES ÉTAT DE CHARGE : En Charge CATÉGORIE DU VÉHICULE : Véhicule à moteur de transport de marchandises IMMATRICULATION DU VÉHICULE ASSOCIÉ :	MESURES RÉALISÉES ET VALEURS LIMITES CORRESPONDANTES Opacité des fumées (\leq à 3.00 m ⁻¹) : C1 : < 0.10 m ⁻¹ C2 : < 0.10 m ⁻¹ Frein de service : Efficacité globale (\geq à 45%) : 69% Efficacité par essieu : E1 : 78% E2 : 64% E3 : 70% E4 : 63% Déséquilibre ($<$ à 20%) : E1 : 2% E2 : 17% E3 : 16% E4 : 4% Frein de stationnement : Efficacité (\geq à 18) : 53% Frein de secours : Indépendance des circuits Feu de croisement (-0.5% à -3%) : G : +2.0% D : +6.7% $0.8 \leq h \leq 1.0$ m Feu de brouillard avant (-1% à -3.5%) : G : +2.2% D : -1.1%	
INFORMATIONS SUR LE CONTRÔLE TECHNIQUE DÉFAVORABLE PROCÈS-VERBAL N° : DATE : N° D'AGRÈMENT DU CENTRE :		

DESCRIPTION DES VEHICULES DAF

Désignation commerciale **FAD CF85** Type **AD 86 7C** Variantes **(N, C, E) (0, 1, 2, 3)**
 Versions **(50, 53, 57, 64)**

0. GENERALITES

- 0.1. Constructeur : DAF Trucks N.V. - Eindhoven - Pays-Bas
- 0.1.1. Représentant accrédité en France :
DAF Trucks France
 B.P. 52396 - Paris Nord II
 95943 ROISSY CDG Cedex - Tél. 01.49.90.80.00.
- 0.3. Marque : DAF
- 0.4. Désignation commerciale : FAD CF85
- 0.5. Catégorie internationale : N3 G
- 0.6. Genre : Châssis cabine pour CAM - VASP
- 0.7. Type : AD 86 7C
 Variantes / Versions : (N, C, E) (0, 1, 2, 3) / (50, 53, 57, 64)
- 0.7.1. Décodage TVV : AD 86 = porteur 8 x 4 de série CF85, 7 = en exécution « hors route » avec essieu AV 2 x 7,5 t ; C = moteur EURO 3 ; N = cabine Normale, C = cabine Couchette, E = cabine Espace ; 0 = 250 kW, 1 = 280 kW, 2 = 315 kW, 3 = 355 kW ; 50, 53, 57, 64 = empattement.
- 0.8. Puissance administrative : 34 CV

1. CONSTITUTION GENERALE

- 1.1. Nombre d'essieux et de roues : 4 essieux, 8 roues, monte simple sur les essieux 1 et 2, monte jumelée sur les essieux 3 et 4.
- 1.1.1. Emplacement des roues motrices : Roues des essieux 3 et 4.
- 1.1.2. Emplacement des roues directrices : Roues des essieux 1 et 2.
- 1.2. Dimensions des pneumatiques :
 Avec *maxi 7,1t Essieux 1 et 2* : 385/65 R 22,5 (indice mini : 152 G)
 315/80 R 22,5, 295/80 R 22,5, 12 R 22,5,
 13 R 22,5 (indices mini : 152 / - G)
maxi 7,5t Essieux 1 et 2 : 385/65 R 22,5 (indice mini : 154 G)
 315/80 R 22,5, 13 R 22,5
 (indices mini : 154 / - G)
 Avec *maxi 10,5t Essieux 3 et 4* : 315/80 R 22,5, 295/80 R 22,5, 12 R 22,5 ou
 13 R 22,5 (indices mini : - / 142 G)
- 1.3. Constitution du châssis ou de la coque : Châssis droit en profilés métalliques.
- 1.4. Emplacement et disposition du moteur : Au-dessus de l'essieu AV1, longitudinalement.
- 1.5. Emplacement de la cabine de conduite : Avancée, basculable.

2. MASSES ET DIMENSIONS (kg et m)

Au sein de la présente notice, les essieux sont numérotés de l'avant du véhicule vers l'arrière.

- 2.1. Masse en charge maxi admissible en service dans l'Etat (PTAC)
- 2.2. Masse en charge maxi de l'ensemble admissible en service dans l'Etat (PTR) :
 2.2.1. Sans système de freinage de remorque :
 2.2.1.2. Avec remorque équipée de frein à inertie
 2.2.1.2.1. Poids maximum de la remorque avec frein dans la limite de celui indiqué en 2.2.1.2.
- 2.2.2. Avec système de freinage de remorque
- 2.3. Masse en charge maxi admissible lorsque le véhicule circule sous le couvert de l'autorisation spéciale délivrée en application de l'article R 433-1 du Code de la Route :
 2.3.1. Masse en charge maxi admissible en service dans l'état (PTAC)
 Masse en charge maxi ensemble admissible en service dans l'état (PTR)
- 2.4. **MAXI : 7500 / 7500 Kg AV et 10500 / 10500 Kg AR**
- 2.5. Masse en charge techniquement admissible
- 2.5.1. Charges maximales admissibles :
 2.5.1. Sur l'essieu 1
 2.5.2. Sur l'essieu 2
 2.5.3. Sur l'essieu 3
 2.5.4. Sur l'essieu 4
- 2.4. **MAXI : 7100 / 7100 Kg AV et 10500 / 10500 Kg AR**
- 2.5. Masse en charge techniquement admissible
- 2.5.1. Charges maximales admissibles :
 2.5.1. Sur l'essieu 1
 2.5.2. Sur l'essieu 2
 2.5.3. Sur l'essieu 3
 2.5.4. Sur l'essieu 4
- 2.6. Voie avant
- 2.7. Voie arrière

	Porteur-remorqueur		Porteur
2.1.	32 000	32 000	32 000
2.2.			
2.2.1.			
2.2.1.2.			35 500
2.2.1.2.1.			3 500
2.2.2.	44 000**	40 000	-
2.3.			
2.3.1.	34 000	34 000	34 000
	80 000	80 000	-
2.4.	34 000	34 000	34 000
2.5.			
2.5.1.	7 500	7 500	7 500
2.5.2.	7 500	7 500	7 500
2.5.3.	10 500	10 500	10 500
2.5.4.	10 500	10 500	10 500
2.4.	34 000	34 000	34 000
2.5.			
2.5.1.	7 100	7 100	7 100
2.5.2.	7 100	7 100	7 100
2.5.3.	10 500	10 500	10 500
2.5.4.	10 500	10 500	10 500
2.6.	2,081	2,081	2,081
2.7.	1,824	1,824	1,824

**44 000 Kg uniquement lorsque le véhicule est équipé d'une carrosserie PTE CONT et circule avec une remorque attelée genre REM ou RETC, carrosserie PTE CONT.

CHASSIS - CABINE

	50 N	50 C	50 E	53 N	53 C	53 E	57 N	57 C	57 E	64 N	64 C	64 E
2.8. Empattement (F : de l'essieu 1 à l'axe du tandem AR)	5.05	5.05	5.05	5.30	5.30	5.30	5.70	5.70	5.70	6.40	6.40	6.40
2.8.1. Empattement du tandem AV	2.05	2.05	2.05	2.05	2.05	2.05	2.05	2.05	2.05	2.05	2.05	2.05
2.8.2. Empattement du tandem AR	1.40	1.40	1.40	1.40	1.40	1.40	1.40	1.40	1.40	1.40	1.40	1.40
2.8.3. Empattement moyen théorique (F')	4.025	4.025	4.025	4.275	4.275	4.275	4.675	4.675	4.675	5.375	5.375	5.375
2.9. Poids à vide du véhicule en ordre de marche (1) :												
2.9.0. Total	9830	9950	10040	9900	10020	10110	9990	10110	10200	10380	10500	10590
2.9.1. Sur l'essieu 1	3025	3090	3120	3045	3100	3140	3050	3105	3145	3090	3145	3185
2.9.2. Sur l'essieu 2	3025	3085	3130	3045	3105	3150	3050	3110	3155	3090	3150	3195
2.9.3. Sur les essieux 3 et 4	3780	3785	3790	3810	3815	3820	3890	3895	3900	4200	4205	4210
2.10. Porte à Faux AV (4)	1.38	1.38	1.38	1.38	1.38	1.38	1.38	1.38	1.38	1.38	1.38	1.38
2.11. Porte à Faux AR (2)	1.60	1.60	1.60	1.65	1.65	1.65	2.55	2.55	2.55	2.95	2.95	2.95
2.12. Longueur Hors Tout	8.03	8.03	8.03	8.33	8.33	8.33	9.63	9.63	9.63	10.73	10.73	10.73
2.13. Largeur Hors Tout	2.49	2.49	2.49	2.49	2.49	2.49	2.49	2.49	2.49	2.49	2.49	2.49
LIMITES POUR VEHICULE CARROSSE												
2.9. Poids à vide du véhicule en ordre de marche.												
Valeurs limites minimales pour le véhicule carrossé :												
2.9.0. Total	9830	9950	10040	9900	10020	10110	9990	10110	10200	10380	10500	10590
2.9.1. Sur les essieux 1 et 2 (3)	5100	5100	5100	5100	5100	5100	5100	5100	5100	5100	5100	5100
2.9.2. Sur les essieux 3 et 4 (3)	3400	3400	3400	3400	3400	3400	3400	3400	3400	3400	3400	3400
2.10. Porte à Faux AV (4)	1.38	1.38	1.38	1.38	1.38	1.38	1.38	1.38	1.38	1.38	1.38	1.38
2.11. Porte à Faux AR (2) :												
2.11.1. Mini sans ferrure ni accessoire	1.40	1.00	1.01	1.47	1.06	1.08	1.56	1.16	1.18	1.69	1.30	1.32
2.11.2. Maxi sans ferrure ni accessoire	2.50	2.10	2.12	2.64	2.24	2.26	2.84	2.45	2.47	3.20	2.81	2.84
2.11.3. Maxi avec ferrures et accessoires	2.62	2.22	2.24	2.76	2.36	2.38	2.96	2.57	2.59	3.32	2.93	2.96
2.12. Longueur Hors Tout	9.05	8.65	8.67	9.44	9.04	9.06	10.04	9.65	9.67	11.10	10.71	10.74
2.11. Porte à Faux AR (2) :												
2.11.1. Mini sans ferrure ni accessoire	1.69	1.29	1.31	1.78	1.38	1.40	1.90	1.50	1.52	2.09	1.70	1.73
2.11.2. Maxi sans ferrure ni accessoire	2.50	2.10	2.12	2.64	2.24	2.26	2.84	2.45	2.47	3.20	2.81	2.84
2.11.3. Maxi avec ferrures et accessoires	2.62	2.22	2.24	2.76	2.36	2.38	2.96	2.57	2.59	3.32	2.93	2.96
2.12. Longueur Hors Tout	9.05	8.65	8.67	9.44	9.04	9.06	10.04	9.65	9.67	11.10	10.71	10.74
2.13. Largeur Hors Tout (6)	2.55	2.55	2.55	2.55	2.55	2.55	2.55	2.55	2.55	2.55	2.55	2.55
2.14. Intervalle autorisé pour la projection verticale du C.d.G. (5) (carrosserie, aménagements, équipements et cargaison) :												
MAXI : 7500 / 7500 Kg AV et 10500 / 10500 Kg AR.												
2.14.1. Distance Mini	0.87	0.85	0.84	0.92	0.90	0.89	1.01	0.99	0.98	1.16	1.14	1.12
2.14.2. Distance Maxi	1.60	1.59	1.58	1.70	1.69	1.68	1.86	1.85	1.84	2.16	2.15	2.13
MAXI : 7100 / 7100 Kg AV et 10500 / 10500 Kg AR.												
2.14.1. Distance Mini	0.87	0.85	0.84	0.92	0.90	0.89	1.01	0.99	0.98	1.16	1.14	1.12
2.14.2. Distance Maxi	1.46	1.44	1.43	1.54	1.53	1.52	1.69	1.68	1.67	1.95	1.95	1.93
2.15. Distance Mini d'entrée de carrosserie (4)	0.63	1.06	1.06	0.63	1.06	1.06	0.63	1.06	1.06	0.63	1.06	1.06

(1) Ces poids peuvent augmenter en fonction des options d'équipement. (2) A partir du tandem AR. (3) Poids minimal imposé par le freinage. (4) A partir de l'essieu 1.
 (5) Intervalle autorisé pour la projection verticale, sur le plan horizontal sur lequel reposent les roues du véhicule, du centre de gravité de la charge (carrosserie, aménagement et équipements, cargaison). Cet intervalle est repéré par ses distances extrêmes mesurées à partir de la projection verticale de l'axe du tandem AR sur le plan de projection défini ci-dessus. (6) 2,60 m uniquement pour les superstructures à parois épaisses conçues pour le transport de marchandises sous température dirigée.

NOTA : Pour les véhicules munis d'un ralentisseur (voir 7.9), il est admis de pouvoir :
 a) Augmenter le PTC (2.1) et le PTR (2.2) d'une valeur égale au poids de ce ralentisseur, des accessoires et ferrures nécessaires à son montage et à son fonctionnement, et ce, dans la limite des 500 kg.
 b) Augmenter la charge maximale admissible sur les essieux 3 et 4 (2.5.2 et 2.5.3) dans la limite des 400 kg.

3. MOTEUR

Variantes		0	1	2	3
3.1.	Dénomination du type :	XE 250 C1	XE 280 C1	XE 315 C1	XE 355 C1
3.1.1.	Marque :	DAF			
3.1.2.	Marquage moteur :	XE 250 C1	XE 280 C1	XE 315 C1	XE 355 C1
3.2.	Description générale :	Moteur à combustion interne. Pistons en mouvement alternatif et vilebrequin.			
3.2.1.	Genre :	Allumage par compression. Diesel, 4 temps. Suralimenté avec air d'admission refroidi (échangeur air - air) après turbocompresseur entraîné par les gaz d'échappement.			
3.2.2.	Principe de fonctionnement :	Non			
3.2.3.	Suralimentation :	6, en ligne 12580			
3.2.4.	Dispositifs anti-pollution :	17,4 ± 0,5 : 1			
3.3.	Nombre et disposition des cylindres :	250	280	315	355
3.4.	Cylindrée (cm ³) :	1900	1900	1900	1900
3.5.	Rapport volumétrique de compression :	160	175	195	210
3.6.	Puissance maximale (kW) :	1000 à 1450	1000 à 1500	1000 à 1500	1050 à 1500
3.7.	Régime de puissance maximale (tr/mn) :	2200	2200	2200	2300
3.8.	Couple maximal (m.daN) :	Gazole			
3.9.	Régime de couple maximal (tr/mn) :	A droite Option			
3.10.	Régime de rotation maximal (tr/mn) :	245	340	430	570
3.11.	Carburant utilisé :	620	200	270	450
3.12.	Réservoir de carburant :	500	600	A gauche Option	
3.12.1.	Emplacement :	340	430	570	620
3.12.2.	Capacité (L) :	200	245	270	450
3.12.3.	Matériau :	500	600	Acier ou aluminium.	
3.13.	Mode d'alimentation du moteur :	Par pompes unitaires et injecteurs à commande électronique Sec Par compression			
3.14.	Type de filtre à air :	24 Non			
3.15.	Allumage :	Par circulation d'eau forcée et radiateur avec ventilateur débrayable.			
3.16.	Tension d'alimentation des circuits électriques (volts) :	Variantes :			
3.17.	Dispositif d'antiparasitage :	0	1	2	3
3.18.	Refroidissement du moteur :	Sortie latérale : 90	Sortie surélevée : 90	Sortie centrale : 90	Sortie centrale : 90
3.19.	Nombre de silencieux d'échappement :	1425	1425	1425	1425
3.20.	Niveau sonore au point fixe :	Sortie d'échappement latérale côté gauche, surélevée derrière cabine ou centrale dirigée vers le bas.			
3.20.1.	Valeur du niveau sonore (dBA) :	Plaque fixée sur le collecteur côté gauche. 8877*0127A - EURO 3			
3.20.2.	Régime de rotation correspondant (tr/mn) :				
3.20.3.	Position de la sortie d'échappement :				
3.21.	Emplacement du symbole de la valeur corrigée du coefficient d'absorption :				
3.24.	Classe environnementale :				

4. TRANSMISSION DU MOUVEMENT

4.1.	Type de boîte de vitesses :	I / Boîte de vitesses mécanique synchronisée à 16 rapports et 2 marches AR
	En option :	II / Boîte de vitesses mécanique synchronisée à 10 rapports AV et 2 marches AR.
		III / Boîte de vitesses mécanique synchronisée à 8 rapports AV et 1 marche AR (la 8 ^{ème} est en prise directe).
		IV / Boîte de vitesses mécanique automatisée à 12 rapports AV et 2 marches AR.
		V / Boîte de vitesses mécanique automatisée à 12 rapports AV et 2 marches AR (la 12 ^{ème} est en prise directe).
		VI / Boîte de vitesses mécanique automatisée à 16 rapports AV et 2 marches AR.
4.1.1.	Emplacement du levier de commande :	Au plancher.
4.2.	Type d'embrayage :	Monodisque à sec.
4.2.1.	Mode de commande :	commande hydraulique avec assistance pneumatique (pour boîte de vitesses mécanique synchronisée) ou commande électropneumatique (pour boîte de vitesses mécanique automatisée).
4.3.	Type de transmission entre la boîte de vitesses et les roues :	Arbres de transmission à joints de cardans, pont AR type 1355T à réduction épicycloïdale dans les moyeux.
4.4.	Démultiplication de la transmission :	
4.4.1.	Dimensions et circonférences de roulement des pneumatiques de référence :	13 R 22.5 : 3428 mm.
4.4.2.	Démultiplication et vitesses à 1000 tr/mn : Les rapports de boîte et de pont sont donnés comme le quotient de la vitesse de rotation d'entrée sur la vitesse de rotation de sortie.	
4.4.2.1.	Boîte I :	

Combinaison des vitesses	Rapports de la boîte	Rapport du pont	Démultiplications totales	Vitesses à 1000 tr/mn (en km/h)
1 ^{ère} (1/P)	13,80	4,49 : 1	61,96	3,32
2 ^{ème} (1/G)	11,54	Options :	51,81	3,97
3 ^{ème} (2/P)	9,49	4,05	42,61	4,83
4 ^{ème} (2/G)	7,93	4,88	35,61	5,78
5 ^{ème} (3/P)	6,53	5,48	29,32	7,02
6 ^{ème} (3/G)	5,46	6,16	24,52	8,39
7 ^{ème} (4/P)	4,57		20,52	10,02
8 ^{ème} (4/G)	3,82		17,15	11,99
9 ^{ème} (5/P)	3,02		13,56	15,17
10 ^{ème} (5/G)	2,53		11,36	18,11
11 ^{ème} (6/P)	2,08		9,34	22,02
12 ^{ème} (6/G)	1,74		7,81	26,33
13 ^{ème} (7/P)	1,43		6,42	32,03
14 ^{ème} (7/G)	1,20		5,39	38,17
15 ^{ème} (8/P)	1,00		4,49	45,81
16 ^{ème} (8/G)	0,84		3,77	54,53
AR 1 (AR/P)	12,92		58,01	3,55
AR 2 (AR/G)	10,80		48,49	4,24

4.4.2.2. Démultiplication des boîtes en option :

Combinaison des vitesses		1	2	3	4	5	6	7	8	AR
Boîte II	P	13,86	9,52	6,56	4,58	3,02	2,08	1,43	1,00	12,97
	G	11,59	7,96	5,48	3,83	2,53	1,74	1,20	0,84	10,85
Boîte III	P	13,80	9,49	6,53	4,57	3,02	2,08	1,43	1,00	12,92
	G									
	Rapport de pont :	4,49				En option : 4,05 - 4,88 - 5,48 - 6,16				
Boîte IV	P	12,33	7,44	4,57	2,70	1,63	1,00	-	-	11,41
	G	9,59	5,78	3,55	2,10	1,27	0,78	-	-	8,88
Boîte V	P	15,86	9,57	5,87	3,47	2,10	1,29	-	-	14,86
	G	12,33	7,44	4,57	2,70	1,63	1,00	-	-	11,41
Boîte VI	P	14,12	9,54	6,52	4,57	3,09	2,09	1,43	1,00	13,07
	G	11,68	7,89	5,39	3,78	2,56	1,73	1,18	0,83	10,81
	Rapport de pont :	4,49				En option : 4,05 - 4,88 - 5,48 - 6,16				

- 4.5. Vitesse maximale effective : 90 km/h.
- 4.6. Indicateur de vitesse : Oui.
- 4.7. Compteur kilométrique : Oui.
- 4.8. Chronotachygraphe : Oui, sauf réglementation spécifique.
- 4.9. Limiteur de vitesse : Oui.

5. SUSPENSION

- 5.1. Essieux 1 et 2 : Essieux 1 et 2 rigides type 156N avec 4 ressorts à lames, 4 amortisseurs hydrauliques télescopiques et 2 barres stabilisatrices. Suspension mécanique sur les essieux 3 et 4 (essieux moteurs) :
- 5.2. Essieux 3 et 4 : Essieux 3 et 4 rigides type 1355T guidés par 4 barres de réaction inférieures et 2 triangles supérieurs, 2 ressorts à lames.
- 5.2.1. Essieux moteurs : Suspension ni pneumatique, ni équivalente à une suspension pneumatique.

6. DIRECTION

- 6.1. Type de direction : A vis et écrou à recirculation de billes. Assistance hydraulique. En cas de défaillance de l'assistance, la direction reste assurée mécaniquement.
- 6.2. Diamètre de braquage hors tout (m) :

Version	50	53	57	64
Diamètre	19,20	19,85	21,00	22,95

7. FREINAGE

- 7.1. Frein de service : A deux circuits pneumatiques agissant respectivement sur les 4 roues AV et les 4 roues AR (type I - I).
- 7.2. Répartiteur de freinage : Oui, l'effort de freinage sur les 4 roues AR est modulé en fonction de la charge sur les essieux AR et pilote une valve de régulation de puissance sur le circuit AV.
- 7.2.1. Dispositif anti-bloqueur de roues : Oui, de catégorie 1 (1 capteur par roue des essieux 2 et 4).
- 7.3. Frein de secours : Constitué par l'indépendance des circuits du frein de service.
- 7.4. Frein de stationnement : Par détente de ressorts agissant sur les essieux 2 et 4.
- 7.5. Mode de transmission des efforts aux roues :
 - 7.5.1. Frein de service : Air sous pression.
 - 7.5.2. Frein de secours : Air sous pression.
 - 7.5.3. Frein de stationnement : Mécanique à ressorts sur les essieux 2 et 4.
- 7.6. Assistance des freins :
 - 7.6.1. Frein de service : Air sous pression.
 - 7.6.2. Frein de secours : Air sous pression.
 - 7.6.3. Frein de stationnement : Non.
- 7.7. Réservoir de fluide ou d'énergie :
 - 2 réservoirs de 25 l pour le circuit AV.
 - 2 réservoirs de 25 l pour le circuit AR.
 - 1 réservoir de 20 l pour le circuit remorque*.
 Servitudes : volume maxi de 144 l constitué en 1 ou plusieurs réservoirs.
 * : pour les porteurs-remorqueurs.
 - 7.7.1. Mode d'alarme pour les défaillances :
 - a) Signal acoustique, voyant lumineux de couleur rouge au tableau de bord et manomètre.
 - b) Voyant de couleur jaune pour l'antiblocage.
 - 7.7.2. Paramètre mesuré pour l'alarme :
 - a) Chute de pression d'air.
 - b) Défaillance de l'antiblocage.
 - 7.7.3. Mode de contrôle du bon fonctionnement de l'alarme :
 - a) Actionnements successifs des commandes de frein.
 - b) Actionnement de la clé de contact à la mise en route.
- 7.8. Type de freins :
 - 7.8.1. Frein de service :
 - 7.8.1.1. Sur l'essieu 1 : A disques.
 - 7.8.1.2. Sur l'essieu 2 : A disques.
 - 7.8.1.3. Sur l'essieu 3 : A tambours.
 - 7.8.1.4. Sur l'essieu 4 : A tambours.
 - 7.8.2. Frein de secours : A disques ou tambours.
 - 7.8.3. Frein de stationnement : A disques et tambours.
- 7.9. Ralentisseur :
 - 7.9.1. Dispositif ralentisseur permettant de satisfaire à l'essai de type II : Non concerné.
 - 7.9.2. Dispositif ralentisseur permettant la majoration de poids prévue au nota du chapitre 2 : Sur demande. Electrique ou hydraulique agissant sur la transmission. Le paramétrage du boîtier électronique du freinage doit tenir compte du montage d'un ralentisseur.
 - 7.9.3. Dispositif ralentisseur permettant de satisfaire à l'essai de type II bis : Frein sur échappement.
- 7.10. Circuit de freinage pour la remorque : Oui, pour les porteurs-remorqueurs.
 - 7.10.1. Commande séparée de freinage de la remorque : Non.
 - 7.10.2. Dispositif de freinage automatique en cas de rupture d'attelage : Oui (en liaison avec le circuit de freinage de la remorque).

8. CARROSSERIE

- 8.1. Carrosserie : Châssis cabine.
 - 8.1.1. Toit ouvrant : Verre de sécurité. En option, métallique. Ouverture manuelle. En option, ouverture électrique.
- 8.2. Matériaux constituant la carrosserie : Métallique assemblée par soudure.
- 8.3. Nombre de places assises : 2. En option, 3.
- 8.4. Sièges :
 - 8.4.1. A l'avant : 2 réglables (conducteur et passager). En option, 3ème siège fixe.
- 8.5. Nombre de portes :
 - 8.5.1. Latérales : 2.
 - 8.5.2. Fermetures : De sécurité à 2 positions.
- 8.6. Emplacement et mode d'ouverture des vitres : 1 vitre descendante sur chaque porte. Les autres vitres sont fixes.

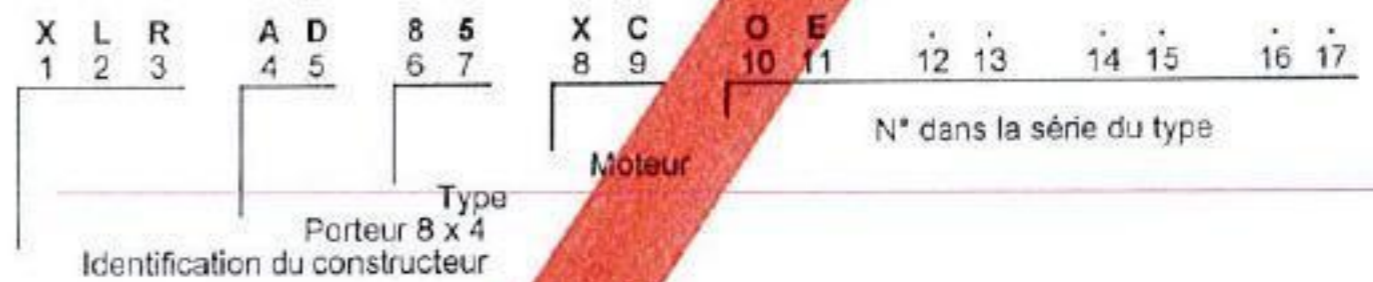
10. DIVERS

- 8.7. Nature des matériaux utilisés pour les vitrages :
 - 8.7.1. Pare-brise : Verre feuilleté.
 - 8.7.2. Vitres latérales : Verre de sécurité.
 - 8.7.3. Lunette arrière : En option, verre de sécurité.
- 8.8. Equipement des places assises en ceintures de sécurité :
 - 8.8.1. Places avant : 2 ceintures 3 points avec enrouleur pour les places latérales, 1 ceinture 2 points avec enrouleur à la place centrale.
- 8.9. Dispositif de protection latérale : Non (à installer lors du carrossage ; la fixation et la position du dispositif devront être constatées après carrossage).
- 8.10. Dispositif de protection contre l'encastrement :
 - 8.10.1. A l'avant : Non (véhicule non concerné). Sur demande : constitué par une barre transversale boulonnée sur des supports fixés aux longerons du châssis.
 - 8.10.2. A l'arrière : Non (équipement fourni sur demande ; ensemble indépendant constitué d'une traverse et de deux goussets à monter sous l'extrémité des longerons ; la fixation et la position du dispositif devront être constatées après carrossage).
- 8.11. Dispositif anti-projections :
 - 8.11.1. Essieu 1 : Non (véhicule non concerné). (équipement fourni sur demande)
 - 8.11.2. Essieux 2, 3 et 4 : Non (véhicule non concerné).

9. ECLAIRAGE ET SIGNALISATION

- 9.1. Feux de route : 2. En option, 2 feux de route supplémentaires.
- 9.2. Feux de croisement : 2 groupés aux feux de route.
- 9.3. Feux de position :
 - 9.3.1. Avant : 2 incorporés aux feux de croisement.
 - 9.3.2. Latéraux : Non (à installer lors du carrossage pour une longueur hors-tout du véhicule de plus de 6 m ; la fixation et la position ceux-ci devront être constatées après carrossage).
- 9.4. Feux de position arrière : 2.
- 9.5. Indicateurs de changement de direction :
 - 9.5.1. Avant : 2 groupés avec les feux de croisement.
 - 9.5.2. Arrière : 2 groupés avec les feux de position AR.
 - 9.5.3. Latéraux : 2 indépendants.
- 9.6. Feux stop : 2 groupés avec les feux de position AR.
- 9.7. Eclairage de la plaque d'immatriculation : 1 combiné avec le feu de position AR gauche.
- 9.8. Dispositifs réfléchissants :
 - 9.8.1. Avant : Non.
 - 9.8.2. Arrière : 2 groupés avec les feux de position AR.
 - 9.8.3. Latéraux : Non, voir point 9.3.2.
- 9.9. Feux de détresse : Par fonctionnement simultané des indicateurs de changement de direction.
- 9.10. Feux de marche arrière : 2 groupés avec les feux de position AR.
- 9.11. Feux de brouillard :
 - 9.11.1. Avant : En option, 2 groupés avec les feux de route optionnels.
 - 9.11.2. Arrière : 2 groupés avec les feux de position AR.
- 9.12. Feux d'encombrement :
 - 9.12.1. Avant : 2 indépendants au-dessus du pare-brise.
 - 9.12.2. Arrière : Non (à installer lors du carrossage).
- 9.13. Dispositif de signalisation complémentaire arrière : Non.
- 9.14. Feux spéciaux : Non.

- 10.1. Accessoires :
 - 10.1.1. Essuie-glace : 2, à 2 vitesses et balayage intermittent.
 - 10.1.2. Lave-glace : Oui. En option, lave phare ou dispositif de réglage automatique des projecteurs en fonction de l'assiette du véhicule (obligatoires avec feux à décharge).
 - 10.1.3. Rétroviseurs :
 - 10.1.3.1. Extérieurs : 2, de part et d'autre de la cabine fixés sur les montants de porte. 1 rétroviseur à grand angle et 1 d'accostage situés à droite. En option, 1 rétroviseur à grand angle additionnel situé à droite.
 - 10.1.4. Avertisseurs sonores : 1.
 - 10.1.5. Dispositif antivol : Oui, blocage de la direction et antidémarrage par transpondeur.
 - 10.1.6. Extincteur : Non. (à installer lors du carrossage).
 - 10.1.7. Chauffage autonome : En option, à combustible liquide.
- 10.2. Marques d'identité :
 - 10.2.1. Emplacement de la plaque constructeur : Dans la cabine, sur le montant de la porte droite.
 - 10.2.2. Emplacement de la frappe à froid du numéro d'identification : Sur le longeron droit, au niveau de l'essieu AV.
 - 10.2.3. Structure du numéro d'identification :



- 10.2.4. Le numéro d'identification commence à : XLRAD85XC0E650000
- 10.2.5. Identification du moteur : Sur le collecteur côté gauche.

11. VISITES TECHNIQUES

- 11.1. Emplacement de la plaque du correcteur : Dans la cabine, sur le montant de la porte gauche.
 - 11.2. Pression déclarée par le constructeur (P2) : 8,6 b.
 - 11.3. Pression de disjonction : 10,0 b.
 - 11.4. Pression aux têtes d'accouplement :
 - 11.4.1. A la tête d'alimentation (de couleur rouge) : 6,5 b à 8,5 b.
 - 11.4.2. A la tête de commande (de couleur jaune) : 6,5 b à 8,5 b.
 - 11.5. Longueur des bras de levier :

Essieu 1 :	Néant
Essieu 2 :	Néant
Essieu 3 :	143 mm
Essieu 4 :	143 mm
 - 11.6. Course maximale des actionneurs de frein : 64 mm.
 - 11.7. Nature du repérage des réservoirs d'air en fonction de leur affectation :

Inscription	Affectation
1	Circuit AR
2	Circuit AV
3	Circuit remorque *
4	Circuit servitudes et accessoires
- * : pour les porteurs-remorqueurs.

PROCES-VERBAL DE RECEPTION PAR TYPE

Il résulte des constatations effectuées à la demande du Représentant accrédité du constructeur que les véhicules de catégorie internationale N3G – genre CAM – VASP, de marque DAF dont les types – variantes – versions suivent : Type AD 86 7C ; variantes (N, C, E) (0, 1, 2, 3) - versions : (50, 53, 57, 64) :

livrés :

- en châssis cabine satisfont aux dispositions des articles R.311-1 à R.318-5, R.321-20 et R.413-13 du Code de la Route et des arrêtés ministériels pris en application, pour la catégorie du type de véhicule concerné.

Il devra être vérifié après complément du véhicule qu'il satisfait aux dispositions des articles R.311-1 à R.318-5, R.321-20 et R.413-13 du Code de la Route et des arrêtés ministériels pris en application pour la catégorie du type de véhicule complété.

TRANSPORTS EXCEPTIONNELS DE MARCHANDISES, D'ENGINS, DE VEHICULES :

La réception de ce véhicule ne peut être interprétée comme une condition suffisante à l'octroi d'une autorisation de transports exceptionnels. Ce véhicule peut circuler sous couvert de l'autorisation spéciale prévue par l'article R.433-1 du Code de la Route dans les conditions de poids ci-après :

Poids total roulant autorisé : 34 t
Poids total roulant autorisé : 80 t

NOTA :

- Mention à inscrire sur le certificat d'immatriculation : TE POSSIBLE R.322-2
- Véhicule conforme aux limites du niveau A de la directive 2001/27/C.E.

Monthéry, le 27 juillet 2005

L'Ingénieur de l'Industrie
et des Mines

L. MIS

Vu et approuvé :
Enregistré sous le n° AU-2149.98.07
Fait à Paris, le 27 juillet 2005
Pr. le Directeur Régional de l'Industrie, de la Recherche
et de l'Environnement d'Ile de France

Pr. le Chef de la Division Automobiles,
Métrologie et Appareils à Pression

J.N. BEY



60-CHO-26-11204



Validité de l'attestation : 28/01/2027 (Date d'attestation + 1 an - 1 jour)

Agrément : 05.22.271.004.1 en tant qu'adhérent Cercle Optima

Nous, soussignés :

Aisne Diesel Services
Rue du Pont des Rets

, Adhérent Cercle Optima

60750 Choisy au Bac

Attestons que le système de limitation du véhicule ci-dessous a fait l'objet d'une vérification, et que son fonctionnement est conforme aux exigences réglementaires en vigueur.

Vérification effectuée selon Procédure Tco-P-371

Vitesse constatée du système de limitation du véhicule : 90 km/h

EXPLOITANT**VEHICULE**DAF
CF85.430
XLRAD85XC0E698075
EQ-725-PS France
kilométrage : 433275
Mise en circulation 20/03/2006**PROPRIETAIRE****TACHYGRAPHE/UEV**Numérique
Continental
DTCO1381 (G1)
5034547

AISNE DIESEL SERVICES
NEW CT
 BTS SECONDAIRE
 SAS au Capital de 225 000 Euros
 Rue du Pont des Rets
 60750 Choisy-au-Bac
 Tél: 03 44 85 86 70 Fax: 03 44 40 44 46

Tél : 03 44 85 86 70

Fax :

Email : atelier.adscho@gueudet.fr

Fait à : Choisy au Bac
 Le : 29/01/2026
 Nom : Johann DUBOIS
 Signature :

Attestation en application de l'Arrêté du 23 décembre 2002 modifiant l'arrêté du 15 novembre 1954 relatif aux visites techniques de certains véhicules de transports de marchandises



FICHE ATTESTATION LIMITEUR DE VITESSE

N° Adhérent :
60-CHO

N° : Tco-F-374
CoMet 1.7.9.8

60-CHO-25-09970



Validité de l'attestation : 19/02/2026 (Date d'attestation + 1 an)

Agrément : 05.22.271.004.1 en tant qu'adhérent Cercle Optima

Nous, soussignés :

Aisne Diesel Services
Rue du Pont des Rets

, Adhérent Cercle Optima

60750 Choisy au Bac

Attestons que le système de limitation du véhicule ci-dessous a fait l'objet d'une vérification, et que son fonctionnement est conforme aux exigences réglementaires en vigueur.

Vérification effectuée selon Procédure Tco-P-371

Vitesse constatée du système de limitation du véhicule : **90** km/h

EXPLOITANT



VEHICULE

DAF
CF85.430
XLRAD85XC0E698075
EQ-725-PS France
kilométrage : 428414
Mise en circulation 20/03/2006

TACHYGRAPHE/UEV

Numérique
Continental
DTCO1381 (G1)
5034547

AISNE DIESEL SERVICES
NEW CTO

ETS SECONDAIRE

SAS au Capital de 225 000 Euros
Rue du Pont des Rets
60750 Choisy-au-Bac

Tél: 03 44 85 86 70 Fax: 03 44 40 44 46

Tél : 03 44 85 86 70

Fax :

Email : atelier.adscho@gueudet.fr

Fait à : Choisy au Bac
Le : 19/02/2025
Nom : Johann DUBOIS

Signature :

Attestation en application de l'Arrêté du 23 décembre 2002 modifiant l'arrêté du 15 novembre 1954 relatif aux visites techniques de certains véhicules de transports de marchandises



Destruction possible :
Sans Objet



Classement :
Sans Objet



Autre :
Imprimé à la demande

le : 19/02/25
Page 1 / 1



FICHE ATTESTATION LIMITEUR DE VITESSE

N° Adhérent :
60-CHO

N° : Tco-F-374
CoMet 1.7.8.0

60-CHO-24-08614



Validité de l'attestation : 30/01/2025 (Date d'attestation + 1 an)

Agrément : 05.22.271.004.1 en tant qu'adhérent Cercle Optima

Nous, soussignés :

Aisne Diesel Services
Rue du Pont des Rets

, Adhérent Cercle Optima

60750 Choisy au Bac

Attestons que le système de limitation du véhicule ci-dessous a fait l'objet d'une vérification, et que son fonctionnement est conforme aux exigences réglementaires en vigueur.

Vérification effectuée selon Procédure Tco-P-371

Vitesse constatée du système de limitation du véhicule : **90** km/h

EXPLOITANT



VEHICULE

DAF
CF85.430
XLRAD85XC0E698075
EQ-725-PS France
kilométrage : 421718
Mise en circulation 20/03/2006

TACHYGRAPHE/UEV

Numérique
Continental
DTCO1381 (G1)
5034547

AISNE DIESEL SERVICES

NEW CTO ETS SECONDAIRE

SAS au Capital de 225 000 Euros

Rue du Pont des Rets
60750 Choisy-au-Bac

Tél: 03 44 85 86 70 - Fax: 03 44 40 44 46

Siret: 431 279 983 00065 APE: 4531Z

Tél : 03 44 85 86 70

Fax :

Email : amarques@gueudet.fr; atelier.adscho@gueudet.fr; sliotard@gueudet.fr

Fait à : Choisy au Bac

Le : 30/01/2024

Nom : Johann DUBOIS

Signature :

Attestation en application de l'Arrêté du 23 décembre 2002 modifiant l'arrêté du 15 novembre 1954 relatif aux visites techniques de certains véhicules de transports de marchandises



Destruction possible :
Sans Objet



Classement :
Sans Objet



Autre :
Imprimé à la demande

le : 30/01/24
Page 1 / 1



60-CHO-22-05967



Validité de l'attestation : 24/01/2023 (Date d'attestation + 1 an)

Agrément : 05.22.271.004.1 en tant qu'adhérent Cercle Optima

Nous, soussignés :

Aisne Diesel Services
Rue du Pont des Rets

, Adhérent Cercle Optima

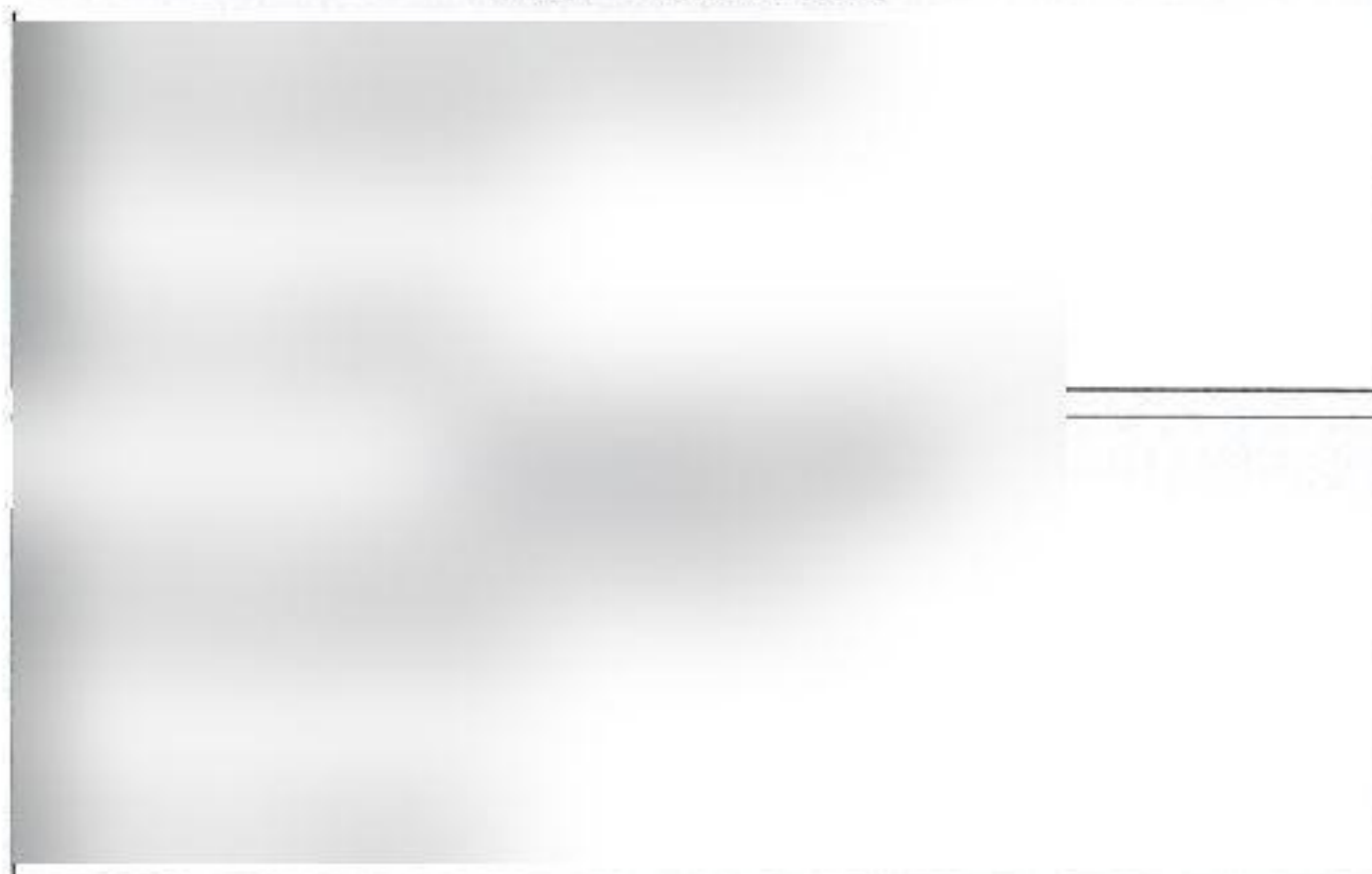
60750 Choisy au Bac

Attestons que le système de limitation du véhicule ci-dessous a fait l'objet d'une vérification, et que son fonctionnement est conforme aux exigences réglementaires en vigueur.

Vérification effectuée selon Procédure Tco-P-371

Vitesse constatée du système de limitation du véhicule : 90 km/h

EXPLOITANT



VEHICULE

DAF
CF85.430
XLRAD85XC0E698075
EQ-725-PS France
kilométrage : 390970
Mise en circulation 20/03/2006

TACHYGRAPHE/UEV

Numérique
Continental
DTCO1381 (G1)
5034547Aisne Diesel Services
SAS au Capital de 225 000 Euros
Rue du Pont des Rets
60750 Choisy-au-Bac
Tél: 03 44 85 86 70 - Fax 03 44 40 44 48
Siret 431 07 13456 25312

Tél : 03 44 40 04 69

Fax :

Email : atelier.adscho@gueudet.fr ; pmahon@gueudet.fr

Fait à : Choisy au Bac

Le : 24/01/2022

Nom : Johann DUBOIS

Signature :

Attestation en application de l'Arrêté du 23 décembre 2002 modifiant l'arrêté du 15 novembre 1954 relatif aux visites techniques de certains véhicules de transports de marchandises

Destruction possible :
Sans ObjetClassement :
Sans ObjetAutre :
Imprimé à la demandele : 24/01/22
Page 1 / 1